

Massy, le 3 février 2015

**Augmentation de capital avec offre au public sur Alternext :  
Lionel Ségard, PDG de Quantum Genomics, répondra en direct  
aux questions des investisseurs jeudi 5 février à 18h30**

Quantum Genomics (Alternext - FR0011648971 - ALQGC), société biopharmaceutique dont la mission est de développer de nouvelles thérapies pour des besoins médicaux non satisfaits dans le domaine des maladies cardiovasculaires, organise une conférence web en live le jeudi 5 février 2015 à 18h30. A cette occasion, Lionel Ségard, PDG du Groupe, présentera la société ainsi que l'opération, puis répondra aux questions des internautes.

Posez vos questions dès maintenant et suivez la conférence en direct sur :  
[www.qgc-bourse.com](http://www.qgc-bourse.com)

Pour rappel, Quantum Genomics a annoncé le lancement d'une augmentation de capital avec offre au public d'environ 9,1 M€ sur le marché Alternext d'Euronext Paris. La période de souscription s'étend du 27 janvier au 12 février 2015. La fourchette de prix est comprise entre 5,40 et 6,30 € par action, représentant une décote de 13% par rapport au dernier cours de Bourse coté (6,69 € le 20 janvier dernier) au point médian de la fourchette, soit 5,85 €. L'opération est éligible au PEA, PEA-PME et à la réduction ISF<sup>1</sup> de la loi TEPA.

## CONTACTS

### Quantum Genomics

Lionel Ségard  
Président-Directeur Général  
01 60 13 76 80

### Quantum Genomics

Marc Karako  
Vice-Président Finance - Relation  
investisseurs  
01 60 13 76 84  
[marc.karako@quantum-genomics.com](mailto:marc.karako@quantum-genomics.com)

### ACTUS

Jean-Michel Marmillon  
Relations Presse  
01 53 67 36 73  
[jmarmillon@actus.fr](mailto:jmarmillon@actus.fr)

## À PROPOS DE QUANTUM GENOMICS

Quantum Genomics est une société biopharmaceutique dont la mission est de développer de nouvelles thérapies pour des besoins médicaux non satisfaits dans le domaine des maladies cardiovasculaires, notamment l'hypertension artérielle et l'insuffisance cardiaque.

Quantum Genomics développe une nouvelle approche thérapeutique basée sur l'inhibition de l'Amino-peptidase A au niveau cérébral (BAPAI - *Brain Amino-peptidase A Inhibition*), résultat de plus de vingt années de recherche académique au sein des laboratoires du Collège de France, de l'INSERM, du CNRS et de l'université Paris Descartes.

Quantum Genomics est cotée sur le marché Alternext à Paris (code ISIN : FR0011648971 - mnémo : ALQGC).

<sup>1</sup> dans la limite d'un plafond de souscriptions de 2,0 M€

## Avertissement

Le présent communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Quantum Genomics (les « Actions ») dans un quelconque pays.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Quantum Genomics d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Quantum Genomics n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le prospectus de la société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Quantum Genomics est présente.

Invest Securities, agissant en qualité d'agent stabilisateur, pourra, sans y être tenue, et avec faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours à compter de la date de fixation du prix de l'offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 28 janvier au 28 février 2015 intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions Quantum Genomics, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables et notamment du Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions Quantum Genomics et sont susceptibles d'affecter leur cours.